

Abaque de calcul des taxes pour un entrepôt et hangars et/ou locaux industriel et artisanal

Taxe d'Aménagement			Référence Archéologie Préventive	Exemple de calcul pour une surface taxable de 100m ² et un taux communal à 4 % : Taxe d'aménagement :
Valeur 2019	753 €	Part communale		
Taux >	1% 2% 3% 4% 5%	Part départementale 2,5%	0,40%	Part communale : $100 \times (753/2) \times 4\% = 1506 \text{ €}$ Part stationnement : $1 \times 2000 \times 4\% = 80 \text{ €}$
Surface taxable en m ²	100 377 € 753 € 1130 € 1565 € 1863 €		941 € 151 €	Place stationnement : $100 \times (753/2) \times 2,5\% = 941 \text{ €}$ Place stationnement : $1 \times 2000 \times 2,5\% = 50 \text{ €}$
Une Place de stationnement extérieur	20 € 40 € 60 € 80 € 100 €		1863 € 301 €	Place stationnement : $1 \times 2000 \times 0,4\% = 8 \text{ €}$
			50 € 8 €	100 × (753/2) × 0,4 % = 151 € Place stationnement : $1 \times 2000 \times 0,4\% = 8 \text{ €}$

Taxe d'aménagement			Référence Archéologie Préventive	Exemple de calcul pour une surface taxable de 100m ² et un taux communal à 4 % : Taxe d'aménagement :
Part communale selon le taux de la commune	Part Départementale	+		
Exemple 100m ² >>	1506 €		Part Communale	Place de stationnement extérieur à X par le Nombre de place
			Montant total
			80 €	=
			50 €	159 €
		
			

Taxe d'aménagement			Référence Archéologie Préventive	Exemple de calcul pour une surface taxable de 100m ² et un taux communal à 4 % : Taxe d'aménagement :
Sur Surface taxable	Part	+		
Exemple 100m ² >>	150 €		Part Départementale	Place de stationnement extérieur à X par le Nombre de place
			Montant total
			8 €	=
			50 €	257 €
		
			

Abaque de calcul des taxes pour une résidence secondaire (peut également être utilisé dans le cas de l'agrandissement d'une résidence principale d'une surface existante supérieure à 100 m²)

Taxe d'Aménagement			Référence Archéologie Préventive	Exemple de calcul pour une surface taxable de 100m ² et un taux communal à 4 % : Taxe d'aménagement :
Valeur 2019	753 €	Part communale		
Taux >	1% 2% 3% 4% 5%	Part départementale 2,5%	0,40%	Part communale : $100 \times (753/2) \times 4\% = 3012 \text{ €}$ Part stationnement : $1 \times 2000 \times 4\% = 80 \text{ €}$
Surface taxable en m ²	100 753 € 1506 € 2259 € 3012 € 3765 €		301 €	Place stationnement : $1 \times 2000 \times 2,5\% = 50 \text{ €}$
Une Place de stationnement extérieur	20 € 40 € 60 € 80 € 100 €		50 €	Place stationnement : $1 \times 2000 \times 0,4\% = 8 \text{ €}$
			8 €	100 × (753/2) × 0,4 % = 301 € Place stationnement : $1 \times 2000 \times 0,4\% = 8 \text{ €}$

Taxe d'aménagement			Référence Archéologie Préventive	Exemple de calcul pour une surface taxable de 100m ² et un taux communal à 4 % : Taxe d'aménagement :
Part communale sur le taux de la commune	Part Départementale	+		
Exemple 100m ² >>	3012 €		Part Communale	Place de stationnement extérieur à X par le Nombre de place
			Montant total
			80 €	=
			50 €	5025 €
		
			

Note d'information applicable aux dossiers décidés après le 01 janvier 2019 dans le département de la Savoie

En application de la loi des finances rectificative n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 et des articles L331-1 et L331-46 du Code de l'Urbanisme et en raison des travaux à exécuter.

la taxe d'aménagement

Votre projet sera soumis à :

Vous construisez,
vous agrandissez,
vous rénovez,
vous rénovez,

Prévoyez-la dans votre budget

I – Bénéficiaires de la taxe d'aménagement

La Taxe d'Aménagement (TA) est constituée de :

- ♦ une part destinée à la commune, en vue de financer les équipements publics communaux nécessités par l'urbanisation. Le conseil municipal fixe le taux et les exonérations facultatives.
- ♦ une part destinée au département, en vue de financer, d'une part, la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles et d'autre part, pour les dépenses des conseils d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement. Le Conseil Départemental de la Savoie a fixé le taux à 2,5%.

II – Mode de calcul

Le montant de la TA dépend :

- ⇒ de la surface de plancher taxable de la ou (des) construction(s) prévue(s)
- ⇒ de la surface de certaines installations extérieures (piscine, panneaux photovoltaïques au sol)
- ⇒ du nombre de places de stationnement extérieures à la construction
- ⇒ de la valeur taxable de la surface de plancher fixée annuellement par décret ministériel : 753 € pour 2019
- ⇒ de la valeur taxable fixée à :
- pour les piscines 200 € par mètre carré de surface du bassin.
- pour les panneaux photovoltaïques au sol 10 € par mètre carré de surface.
- ⇒ du taux applicable pour la part communale, et du taux pour la part départementale.

⇒ Le montant des deux part (communale et départementale) est calculé ainsi :

$$\text{Surface taxable ou nbre places de } X \text{ valeur taxable} \quad X \text{ taux communal et départemental}$$

III – Détermination de la surface taxable :

La surface taxable assiette de la taxe d'aménagement est égale à :

La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculées à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures les portes et fenêtres
Dont on déduit :
Les vitres et trémies correspondants au passage de l'ascenseur et de l'escalier
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m80

Δ Important : La surface taxable prise en compte pour le calcul des taxes, est celle que vous devez déclarer sur la pièce : « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions » qui se trouve dans le formulaire CERFA de demande d'autorisation d'urbanisme.

IV – Abattement :

- Un abattement automatique de 50% sur la valeur forfaitaire est calculé (soit 376,5 € le m²) pour :
- ◆ Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aide de l'Etat, hors du champ d'application du PLAL (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS)
 - ◆ Les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale (voir ci-dessous pour le cas d'un agrandissement)
 - ◆ Les locaux à usage industriel et artisanal
 - ◆ Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale
 - ◆ Les places de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale

IV – Les modalités de paiement :

Le paiement de cette taxe s'effectue pour les sommes > à 1 500 €, en 2 fractions égales à acquitter à l'expiration du délai de 12 mois et de 24 mois, à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée avoir été tacitement accordée, ou la date de non-opposition à la déclaration préalable (indépendamment de la réalisation des travaux).

Les taxes d'un montant inférieur ou égal à 1500 euros sont recouvrables en une fois à l'expiration d'un délai de 12 mois.

En cas de complément de taxes suite à un permis modificatif, le délai de recouvrement est de 12 mois en une seule échéance.

Δ Important : Si vous abandonnez votre projet de construction après avoir obtenu une autorisation d'urbanisme, n'oubliez pas d'en informer la mairie.
 Cette dernière établira un arrêté d'annulation qui devra être transmis à la DDT (Direction Départementale des Territoires), afin de permettre l'annulation des taxes et/ou leurs remboursements.

si votre projet affecte le sous-sol,
 quelque soit la profondeur, il sera également soumis à :

La Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)

elle est calculée suivant les mêmes modalités
 que la taxe d'aménagement.
Son taux est fixé à 0,4%.

Important : Pour les agrandissements de maison individuelle en résidence principale, le calcul du droit à abattement (50 % par logement construit) tient compte de la surface taxable existante.

2 cas sont possibles :

1^{er} cas : la surface taxable existante, est inférieure à 100 m² (1 logement), dans ce cas, la surface bénéficiant du droit à abattement de 50 % sera égale à :

Surface agrandissement - [(100 m² x Nb logement) - surface existante]

**2^{eme} cas : la surface taxable existante est supérieure à 100 m² (1 logement), dans ce cas, il n'y aura pas d'abattement de 50 %, sur la surface taxable de l'agrandissement
 (A la condition que le nombre de logement reste identique).**

Exemple cas 2 :

Surface existante : 80 m ² pour 1 logement
Agrandissement : 50 m ² pour 1 logement
Service SPATADS/fiscalité de l'urbanisme
04 79 71 75 75 - ddt-spat-fiscalite@savoie.gouv.fr

Abaque de calcul des taxes pour une maison individuelle pour une résidence principale

Taxe d'Aménagement										Redevance Archéologie Préventive
Valeur 2019	755 €	Part communale			Part départementale			Part régionale		
Valeur 2019	755 €	1%	2%	3%	4%	5%	2,5%	136 €	151 €	0,40%
Taux >	339 €	678 €	1 017 €	1 355 €	1 694 €	941 €	847 €	136 €	151 €	
90	100	377 €	755 €	1 130 €	1 568 €	1 089 €	941 €	136 €	151 €	
110	110	452 €	924 €	1 355 €	1 807 €	1 258 €	1 130 €	181 €	211 €	
120	120	527 €	1 054 €	1 581 €	2 108 €	1 658 €	1 318 €	211 €	241 €	
130	130	602 €	1 205 €	1 807 €	2 410 €	1 919 €	1 506 €	241 €	271 €	
140	140	678 €	1 355 €	2 033 €	2 711 €	2 388 €	1 694 €	271 €	301 €	
150	150	753 €	1 506 €	2 259 €	3 012 €	3 765 €	1 883 €	301 €	331 €	
160	160	828 €	1 657 €	2 485 €	3 313 €	4 142 €	2 071 €	331 €	361 €	
170	170	904 €	1 807 €	2 711 €	3 644 €	4 519 €	2 259 €	361 €	392 €	
180	180	979 €	1 958 €	2 937 €	3 916 €	4 858 €	2 447 €	422 €	452 €	
190	190	1 054 €	2 108 €	3 163 €	4 217 €	5 271 €	2 638 €	422 €	482 €	
200	200	1 130 €	2 259 €	3 389 €	4 518 €	5 568 €	2 824 €	422 €	512 €	
210	210	1 205 €	2 410 €	3 614 €	4 819 €	6 024 €	3 012 €	512 €	542 €	
220	220	1 280 €	2 560 €	3 840 €	5 210 €	6 401 €	3 200 €	542 €	572 €	
230	230	1 355 €	2 711 €	4 068 €	5 422 €	6 777 €	3 389 €	572 €	602 €	
240	240	1 431 €	2 861 €	4 282 €	5 723 €	7 154 €	3 577 €	602 €	633 €	
250	250	1 506 €	3 012 €	4 518 €	6 024 €	7 530 €	3 765 €	633 €	663 €	
260	260	1 581 €	3 163 €	4 744 €	6 325 €	7 907 €	3 963 €	663 €	700 €	
Une place de stationnement extérieur	20 €	40 €	60 €	80 €	100 €	50 €	8 €	50 €	58 €	
Part communale selon le taux de la commune	Exemple 170m ² >>>	361 €	7259 €	80 €	50 €	50 €	58 €	
Part Départementale										
Place de stationnement extérieur (à X par le Nombre de place)										
Part Communale										
+										
Montant total										
6 003 €										
369 €										
.....										

Taxe d'aménagement										
Valeur 2019	755 €	Part communale			Part départementale			Part régionale		
Valeur 2019	755 €	1%	2%	3%	4%	5%	2,5%	136 €	151 €	0,40%
Taux >	339 €	678 €	1 017 €	1 355 €	1 694 €	941 €	847 €	136 €	151 €	
90	100	377 €	755 €	1 130 €	1 568 €	1 089 €	941 €	136 €	151 €	
110	110	452 €	924 €	1 355 €	1 807 €	1 258 €	1 130 €	181 €	211 €	
120	120	527 €	1 054 €	1 581 €	2 108 €	1 658 €	1 318 €	211 €	241 €	
130	130	602 €	1 205 €	1 807 €	2 410 €	1 919 €	1 506 €	241 €	271 €	
140	140	678 €	1 355 €	2 033 €	2 711 €	3 388 €	1 694 €	271 €	301 €	
150	150	753 €	1 506 €	2 259 €	3 012 €	3 765 €	1 883 €	301 €	331 €	
160	160	828 €	1 657 €	2 485 €	3 313 €	4 142 €	2 071 €	331 €	361 €	
170	170	904 €	1 807 €	2 711 €	3 644 €	4 519 €	2 259 €	361 €	392 €	
180	180	979 €	1 958 €	2 937 €	3 916 €	4 858 €	2 447 €	422 €	452 €	
190	190	1 054 €	2 108 €	3 163 €	4 217 €	5 271 €	2 638 €	422 €	482 €	
200	200	1 130 €	2 259 €	3 389 €	4 518 €	5 568 €	2 824 €	422 €	512 €	
210	210	1 205 €	2 410 €	3 614 €	4 819 €	6 024 €	3 012 €	512 €	542 €	
220	220	1 280 €	2 560 €	3 840 €	5 210 €	6 401 €	3 200 €	542 €	572 €	
230	230	1 355 €	2 711 €	4 068 €	5 422 €	6 777 €	3 389 €	572 €	602 €	
240	240	1 431 €	2 861 €	4 282 €	5 723 €	7 154 €	3 577 €	602 €	633 €	
250	250	1 506 €	3 012 €	4 518 €	6 024 €	7 530 €	3 765 €	633 €	663 €	
260	260	1 581 €	3 163 €	4 744 €	6 325 €	7 907 €	3 963 €	663 €	700 €	
Une place de stationnement extérieur	20 €	40 €	60 €	80 €	100 €	50 €	8 €	50 €	58 €	
Part communale selon le taux de la commune	Exemple 170m ² >>>	361 €	7259 €	80 €	50 €	50 €	58 €	
Part Départementale										
Place de stationnement extérieur (à X par le Nombre de place)										
Part Communale										
+										
Montant total										
6 003 €										
369 €										
.....										

Redevance Archéologie Préventive										
Valeur 2019	755 €	Part communale			Part départementale			Part régionale		
Valeur 2019	755 €	1%	2%	3%	4%	5%	2,5%	136 €	151 €	0,40%
Taux >	339 €	678 €	1 017 €	1 355 €	1 694 €	941 €	847 €	136 €	151 €	
90	100	377 €	755 €	1 130 €	1 568 €	1 089 €	941 €	136 €	151 €	
110	110	452 €	924 €	1 355 €	1 807 €	1 258 €	1 130 €	181 €	211 €	
120	120	527 €	1 054 €	1 581 €	2 108 €	1 658 €	1 318 €	211 €	241 €	
130	130	602 €	1 205 €	1 807 €	2 410 €	1 919 €	1 506 €	241 €	271 €	
140	140	678 €	1 355 €	2 033 €	2 711 €	3 388 €	1 694 €	271 €	301 €	
150	150	753 €	1 506 €	2 259 €	3 012 €	3 765 €	1 883 €	301 €	331 €	
160	160	828 €	1 657 €	2 485 €	3 313 €	4 142 €	2 071 €	331 €	361 €	
170	170	904 €	1 807 €	2 711 €	3 644 €	4 519 €	2 259 €	361 €	392 €	
180	180	979 €	1 958 €	2 937 €	3 916 €	4 858 €	2 447 €	422 €	452 €	
190	190	1 054 €	2 108 €	3 163 €	4 217 €	5 271 €	2 638 €	422 €	482 €	
200	200	1 130 €	2 259 €	3 389 €	4 518 €	5 568 €	2 824 €	422 €	512 €	
210	210	1 205 €	2 410 €	3 614 €	4 819 €	6 024 €	3 012 €	512 €	542 €	
220	220	1 280 €	2 560 €	3 840 €	5 210 €	6 401 €	3 200 €	542 €	572 €	
230	230	1 355 €	2 711 €	4 068 €	5 422 €	6 777 €	3 389 €	572 €	602 €	
240	240	1 431 €	2							